



N° 716
22-05-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

Grève le 25 mai : tous ensemble



**PROGRAMMES COLLÈGES:
Faire valoir nos exigences**

**Dossier :
Assurance maladie**

Et pendant ce temps là...

✓ RETRAITES

Le collectif Inter Reso (CGT-FSU-UNSA) affirme que "la réforme assurant l'avenir des retraites reste à faire" puisque "le financement est loin d'être assuré". La réforme "contribue à fragiliser le contrat intergénérationnel, à casser la confiance des salariés dans les régimes de retraite obligatoires".

✓ EMPLOI

À la poste 4 000 à 7 500 emplois sont menacés par le plan baptisé "Cap qualité courrier 2007". Sur 130 centres de tri du courrier, 70 à 80 pourraient être fermés. D'où un appel à la grève CGT-SUD-FO pour le 13 mai.

À la SNCF, 2 500 suppressions de postes en 2004 sont prévues dans le cadre du "plan de redressement du fret" CGT-CFDT-SUD et FO appelaient à la grève le 13 mai pour dénoncer ce plan, défendre le service public et affirmer leur opposition au service minimum.

✓ INTERMITTENTS

Les intermittents du spectacle poursuivent leur lutte. À Cannes ils ont en fait été les invités vedettes de la soirée d'ouverture, une délégation montant les fameuses marches.

Jean-Pierre Raffarin, à la veille du festival a demandé au Président de l'UNEDIC que "des discussions soient engagées" entre l'État et tous les partenaires concernés. Manœuvre ou ouverture ? Les professionnels du spectacle restent vigilants et mobilisés.

✓ IRAK

C'est une spirale de la barbarie qui s'est enclenchée. Après les révélations des tortures odieuses infligées par des militaires américains à des prisonniers irakiens, un groupe islamiste vient de décapiter un jeune civil américain. Outre son caractère barbare et intolérable, une telle exécution risque bien de ressouder l'opinion publique américaine et de minimiser le scandale des tortures.

✓ RECHERCHE

Le nombre de brevets déposés par la France au niveau européen passe de 18,5% à 15,3% en une quinzaine d'année. Elle baisse de 3,4% à 2,4% sur le marché américain, et de 9,8% à 7,3% en part européenne dans la part mondiale.

BILLET D'HUMEUR

Morosité économique, dites-vous ?

La rémunération moyenne des grands patrons français (salaire, jetons de présence, avantages en nature mais hors stocks options !), s'est élevée à 2 millions d'euros en moyenne en 2003.

" Parce qu'il le vaut bien ! "

M. Lindsay Owen Jones PDG de L'Oréal a touché un salaire de 6,57 millions d'euros, 1 000 000 stock-options, 95 720 € de jetons de présence dans d'autres sociétés, pendant que le cours de l'action de L'Oréal baissait de 10,4%.

" Un patron gonflé ! "

Edouard Michelin s'est vu octroyer une augmentation de 146% de son salaire (4,26 millions d'euros). On n'a pas entendu dire que les ouvriers de Clermont Ferrand avaient, eux, eu le même % !

" Lui nous démange ! "

Daniel Bouton, PDG de la Société générale, a été augmenté de 55%, a touché 109 000 stock-options, 136 000 euros de jetons de présence dans d'autres sociétés...

Et rassurons – nous, le Monde qui publie ces chiffres pour tous les patrons du CAC 40 confirme que la tendance ne devrait pas être modifiée pour 2004. Lorsqu'on vous dit que notre économie va mal, que la France n'a pas les moyens de créer des postes, de remplacer les fonctionnaires partant en retraite, d'augmenter les bas salaires, de créer des crèches et des hôpitaux, de maintenir une sécu performante, etc. !

Serge CHABROL



Deux villages de grès en terre Cévenne pour partir en famille ou entre amis à la découverte de sites naturels exceptionnels, d'activités sportives et culturelles multiples, pour le week-end ou de courts séjours tout au long de l'année, et à la semaine en période estivale.

Village de La Pommerède - Le Nige - à 1h de Montpellier, piscine découverte en période estivale, parc clos de 15 ha, Le Nige à 10min à pied par les rives de l'Arre tous commerces et cinéma.

Village de St André de Valborgne - à 30 min de St Jean du Gard, sur trois sites pour les amoureux des grands espaces, de la randonnée et des tours de tourisme rural. (tous commerces au village).

Pour ces deux sites club enfants et animations adultes en période estivale.

-10% sur votre séjour pour toute réservation avant le 31 mai 2004

Renseignements et réservations
8 rue Prieur - 30250 ALBAIG
Tel/fax : 04 66 80 13 80
Site : www.iat-languedoc.asso.fr

PUBLICATION

Les larmes de Marianne

Pascal Duret,
Armand Colin

Comment devient-on un électeur du FN ?

Comprendre d'un point de vue sociologique, sans pour autant l'accepter, le point de vue des ces électeurs pour être en capacité de mieux combattre les idées et développer une véritable pédagogie anti-FN.



Assurés MAIF et FILIA-MAIF,
salariés de l'Éducation Nationale,
de la culture, de la recherche ...



Le GCU, c'est également :

- 100 terrains aménagés
- des tarifs avantageux
- des activités de plein air, de détente, de loisirs
- une ambiance familiale et conviviale

Bormes-Les-Mimosas
et presque de Giens
(terrains ouverts toute l'année)

La Grande Motte
et Le Bois-Plage-en-Ré
(d'avril à la Toussaint)

Sarzeau
(d'avril à septembre)

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES

72, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS - Tél : 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14

Internet <http://www.gcu.asso.fr> - Courriel gcu@gcu.asso.fr

Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce bon au G.C.U.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Edito

Une période décisive

ATTENTION :

Dans le BO n° 18 du 6 mai 2004 un poste de professeur Agrégé ou Certifié d'EPS est à pourvoir par voie de détachement à compter du 1er septembre 2004 à l'Institut de Grenoble du CNED. Ce professeur sera chargé de la responsabilité du département sport et EPS (concours enseignants de l'Education Nationale, examens et concours du Ministère des Sports et concours de la Fonction Publique Territoriale). Les candidatures au détachement pour ce poste doivent parvenir, accompagnées d'un Curriculum Vitae par voie hiérarchique le plus rapidement possible à :
Monsieur le Recteur d'académie
Directeur Général du CNED
Téléport 2
2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80800
86963 FUTUROSCOPE Cedex
Envoyer aussi un double de la candidature par voie directe à la même adresse.

Alors que les principaux ministres se sont exprimés sur leurs perspectives de travail, le ministre de l'Education nationale est étrangement muet. Dans le prolongement des actions de 2003, des grèves unitaires du 12 mars et celle, spécifique, du 2 avril nous l'avons interpellé sur toutes les questions sans que cela ne l'ait décidé à dire quoi que ce soit ! Pourtant des problèmes existent, continueront d'exister, voire s'aggraveront. Ceux de l'Education nationale ne se traitent pas en évitant les questions et en feignant la réflexion. Peut-être qu'à l'image de toute l'équipe gouvernementale, il tente d'exposer le moins possible la politique qu'il entend mener et qu'ainsi des flottements existent sur la conduite à tenir pour la période à venir. Echaudé par les résultats des dernières élections, la perspective des européennes conduit à beaucoup de prudence ; on voit bien les efforts déployés par les différents ministres pour désamorcer les conflits sur les dossiers sociaux, tout en gardant le cap de leurs orientations essentielles. L'éducation ne peut pas être un dossier qui dort. Le Ministre doit entendre nos revendications et les satisfaire. La grève du 25 mai doit le rappeler à ces réalités.

De la même façon, les propositions d'ensemble sur la sécurité sociale tardent à venir. Là aussi, le ministre de la santé joue la montre ! Il est tout de même incroyable que les partenaires sociaux ne soient informés d'aucun élément des propositions ministérielles alors que l'Assemblée va discuter ce dossier durant les vacances des salariés. C'est louche et c'est grave pour la démocratie sociale et pour un gouvernement qui se targue de vouloir pratiquer un dialogue social inventif ! Tous ces leurres tombant, il reste à imposer au gouvernement nos exigences, sans attendre les siennes. C'est bien le sens de la journée de manifestation du début juin, à laquelle il faudra participer en masse. Ce dossier peut et doit connaître une issue meilleure que celle des retraites et cette issue ne tient qu'à la capacité de chacun à se saisir de ces enjeux, à son engagement entier dans toutes les formes de mobilisation qui se mettent en place ; elles doivent faire apparaître clairement au gouvernement qu'il prend là des risques considérables d'un éclatement des solidarités sociales et de la garantie d'accès aux mécanismes de protection de la santé de chacun. C'est bien cette orientation que nous refusons.

Le 25 mai et début juin, deux rendez-vous à ne pas manquer.



Jean LAFONTAN
Secrétaire général

SOMMAIRE

- Et pendant ce temps-là p. 2
- Edito. p. 3
- B.O. p. 3
- Programme collèges p. 4-5
- Alternance p. 5
- STAPS/EPS p. 6
- Evaluation LP p. 6
- Dossier Assurance maladie p. 7-10
- Manifestez le 25 mai p. 11
- Femmes et sport p. 11
- Patrick Bérhault p. 12
- UNSS p. 12
- Tribune libre p. 12
- Pacs p. 13
- Juridique p. 14
- Salaires p. 14
- Bonifications pour enfants p. 14
- Jouez le jeu pour les J.O. p. 15

Le SNEP s'engage et propose, à nouveau

Le Conseil Délibératif National du SNEP des 6 et 7 mai 2004 a approuvé à l'unanimité la lettre au ministre ci-dessous :

Dans deux courriers successifs nous nous adressions au **précédent Président du CNP*** ainsi qu'à **votre prédécesseur*** sur la question de la relecture des programmes du collège. Nous y résumions nos préoccupations et dessinions ce qui, à nos yeux, pouvait fonder un projet qui ait pour visée dynamique la recherche d'un véritable consensus professionnel, une nouvelle étape pour l'EPS. Depuis, nous avons eu l'occasion de rencontrer les responsables du groupe EPS à l'initiative de la DESCO. Nous avons pu longuement nous expliquer sur le sens de nos demandes et à nouveau explorer des pistes pour avancer ensemble. Nous leur avons fait parvenir une note de synthèse (ci jointe*) assez précise dans laquelle nous faisons des propositions concrètes malheureusement restées sans effet sérieux à cette étape.

Aujourd'hui et tout d'abord sur la forme ... (cf. bulletin 715, p 4).

Sur le fond, nous devons dire notre désaccord profond, notre déception et notre amertume. Contrairement à nos mises en garde, le projet qui nous est présenté est bel et bien une réécriture et non une simple relecture : pour quoi, pour quelles raisons véritables et pour quelle urgence alors que l'existence de ce programme est finalement très récente ? Celle-ci est réalisée par un groupe restreint d'experts sans qu'à aucun moment un bilan exhaustif rigoureux et public de l'application de l'actuel programme n'ait été réalisé, sans qu'à aucun moment ne soit sollicité l'avis des collègues concernés sur cet aspect. C'est ainsi qu'avant de procéder à une " relecture ", on ne cherche pas à savoir par exemple si les enseignements artistiques, particulièrement la danse, les APPN souffrent toujours d'un sous-développement en EPS. On restera dans l'ignorance à propos de la disparition de certaines activités (gymnastique sportive), du bilan sur la natation scolaire, sur l'EPS des filles et les enjeux de programmation qui en découlent, sur les problèmes des durées d'apprentissage en rapport aux activités enseignées, sur la prise en charge des élèves handicapés. On ne saura pas où nous en sommes du point de vue de la prise en charge de la santé, de la mixité et de la citoyenneté par l'éducation physique et sportive. Nous resterons aveugle sur l'état de l'échec scolaire qui est aussi une réalité de notre disci-

pline (l'éternel débutant). Le consensus, difficilement élaboré en 1996, lors de la rédaction pour la première fois d'un programme en EPS, est unilatéralement remis en cause par ce texte. Il est étrange que partant d'un cahier des charges visant la simplification et l'explicitation du cadre notionnel préalable, apparaisse brutalement la notion " d'expérience corporelle fondamentale " introduisant de plus une deuxième classification inutile et source à nos yeux d'ap-



pauvrissement, de perte de sens et de confusion lors de l'élaboration des contenus d'enseignement. Ce choix a pour conséquence de minorer la place et le rôle déterminants que doivent occuper les APSA dans les programmes.

Le programme de 1996 qui, lui aussi, ne décrivait pas les compétences attendues dans chaque APSA, avait été finalement accepté parce qu'avait été pris un engagement fort de publication d'un document d'accompagnement portant sur cet aspect. Celui-ci, après publication en 1997, devait être complété et enrichi. Il ne l'a pas été. C'est dommage ! Or, c'est vers lui que la majorité des enseignants se tourne lorsqu'elle veut aujourd'hui se donner des objectifs communs. C'est cet outil professionnel qui donne en fait le sens des programmes, les installe dans la quotidienneté de la discipline tant pour les enseignants, les élèves que les parents. C'est encore ce qui donne corps aux horaires et aux nécessaires conditions de travail.

Le projet qui nous est soumis fait l'impasse totale sur cette question. D'une certaine manière, il la récuse même. Il apparaît en fait plus comme un "programme à l'envers". D'abord un choix politique délibéré est fait : refuser, alors que les compétences et les productions existent, l'écriture institutionnelle des objectifs éducatifs concrets en EPS ; ensuite est théorisée l'idée que

cela est impossible au nom d'une prétendue trop grande diversité des APSA. Au lieu de chercher à prolonger les acquis des documents d'accompagnement de septembre 1997 dans une forme programmatique renouvelée, le projet nous ramène au conflit qui prévalait avant l'adoption dudit programme.

Dès lors, plus instruction, voire doctrine, que programme, le texte proposé par le groupe EPS se détourne finalement de l'ardente obligation (à l'exception de l'exemple significatif de la natation) de programmer, au sens de " la charte des programmes ", les compétences attendues dans chaque activité enseignée à la fin d'une durée d'apprentissage ou d'un cycle d'enseignement. C'est au moment où ressort du débat sur l'Ecole une formidable demande sociale de précision de ce qui est attendu du travail scolaire de tous les élèves, " du socle de base " qui devrait fonder la culture commune, que le programme EPS annoncé renvoie à chaque établissement le soin de " rédiger " en fait le vrai programme.

Nous avons la profonde conviction que la fonction même du programme national est d'écrire ce que l'on doit savoir faire et être à la fin d'un enseignement en natation, en rugby, en danse, en gymnastique... C'est cette sorte de programme qui peut contribuer à la démocratisation de notre enseignement.

Les enseignants, eux, ont déjà l'énorme responsabilité de conduire et de gérer leurs classes. Ils doivent rester les concepteurs des contenus d'enseignements scolaires permettant à chaque élève d'atteindre les objectifs éducatifs annoncés et promis par les programmes. C'est le rôle de l'institution scolaire de produire des références nationales qui sont autant de types d'indicateurs au service d'une professionnalité plus solidaire et plus rassemblée.

C'est pourquoi nous contestons le projet qui introduit le " localisme " dans les programmes et plaidons pour un même droit à l'EPS partout.

Les compétences " spécifiques ", premières à nos yeux, dans la pratique des enseignants et des élèves doivent bien sûr intégrer de façon incontournable les méthodes (apprendre à apprendre) et les valeurs de l'Ecole, ce que le projet de texte appelle pour une part " compétences générales ".

Le caractère systématique de cette intégration dans les objectifs et les contenus concrets de l'EPS constitue l'un des enjeux pédagogique et didactique du moment et peut permettre à la discipline d'accéder à une nouvelle crédibilité. C'est encore la mise en œuvre concrète des contenus spécifiques propres à chaque APSA (les règlements, les divers codes, leur logique, leur histoire, leur éthique, la nature des différents types de rapports sociaux originaux qui en découlent, leurs liaisons avec les apprentissages techniques) qui permet, par la réussite physique de chaque élève, la poursuite et la réalisation des objectifs généraux.

La seule crédibilité qui vaille pour la discipline est donc bien de mettre en perspective la réussite pratique de chaque élève dans les APSA enseignées. L'interdisciplinarité qui s'impose ne pourra exister qu'à cette condition.

Or, le projet actuel, en ordonnant les "compétences" du général au particulier contrairement au programme de 1996, d'une part conteste le fait qu'il n'y a de groupes d'activités que parce qu'il existe d'abord des activités particulières et, d'autre part, laisse entendre que les compétences "spécifiques" découleraient en quelque sorte mécaniquement des "compétences générales" et des "compétences communes à un groupe". Nous ne pouvons soutenir une telle option théorique pas plus que les références notionnelles confuses qui émaillent ce texte et rendent difficile sa compréhension.

En l'état, le texte qui nous est proposé ne recueillera pas notre accord au prochain CSE. Les nouveaux programmes n'étant applicables qu'en septembre 2005, une première exigence s'impose : la suspension immédiate de l'actuelle consultation, la mise en place d'un nouveau dispositif d'évaluation-relecture des programmes actuels et donc le retrait du projet de texte, le programme de 1996, 1997, 1998 restant momentanément en vigueur.

Nous vous demandons de créer les conditions d'un nouveau processus de relecture des programmes du collège, moins aveugle, moins formel, plus en prise avec le réel, l'expérience des personnels et les besoins véritables des élèves. Profitons du débat sur l'Ecole qui s'achève pour instituer un processus double à faire vivre immédiatement dans les établissements : d'abord permettre aux enseignants mais aussi aux parents voire aux élèves d'entrer dans un véritable travail de bilan de l'EPS d'aujourd'hui et simultanément, sous la responsabilité des corps d'inspection, procéder aux ajustements des programmes qui apparaîtraient fondés...
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre...

* textes en lien sur le site, page d'accueil, rubrique "pour aller vite", lettre à F. Fillon.

ALTERNANCE

Une fausse solution

Le ministère prépare une circulaire sur l'alternance au collège pour les élèves en grande difficulté. Nous lui avons fait état de notre plus extrême réticence.

Le projet qui nous est soumis

- ne fait pas état de la nécessité de faire un bilan précis et impartial des dispositifs existants,
- entretient une ambiguïté sur la définition du public visé et peut contribuer à certaines dérives locales constatées dans les dispositifs précédents
- ne dit rien sur le traitement de l'échec scolaire en école primaire et au collège,
- ne présente aucune garantie sur la reprise d'études "normales".
- s'appuie sur un certain nombre de postulats, non explicités et que nous contestons :
 - en cas de difficulté scolaire, on apprendrait mieux dans le milieu professionnel,

de façon à dégager les compétences fondamentales et incontournables pour la poursuite de la scolarité". Plus facile à dire qu'à faire, quand les actuels programmes butent en permanence sur cette question. Le projet de relecture des programmes EPS, que nous contestons ne peut que nous rendre sceptiques sur ce qui se dégagerait pour l'EPS ! Les élèves en difficulté ont, selon nous, d'autant plus besoin de s'approprier les savoirs disciplinaires.

Une telle démarche implique un travail considérable, complexe, longuement développé, mais rien n'est prévu en terme de décharge de cours, temps de concertation, indemnisation pour les personnels concernés !

En conclusion, le projet de circulaire cherche à mieux définir le cadre des dispositifs d'alternance. Mais les exigences élevées, sans moyens définis pour l'application, ainsi que les ambiguïtés fortes qui subsistent, font craindre de nouvelles dérives pour ce dispositif dont nous



- la démarche d'individualisation serait la seule susceptible de donner des effets positifs,
- il n'y aurait de solution que dans le transversal,
- la "pédagogie traditionnelle" (qui n'est pas explicitée !) ne saurait pas a priori répondre aux difficultés des élèves,
- le contact avec le milieu professionnel serait formateur en lui-même et pourrait suppléer et même améliorer le rapport aux apprentissages scolaires.

contestons nombre d'attendus, d'éléments et d'implicites.

Nous pensons que si alternance il doit y avoir, celle-ci ne peut qu'être limitée à un petit nombre d'élèves âgés, volontaires, en grande difficulté et en rejet de l'école. La priorité doit être donnée à l'alternance d'abord au sein même du collège (alternance pédagogique et structurelle), puis à l'alternance collège - LP. Cette forme d'individualisation du parcours n'est un recours que lorsque toutes les solutions de remédiation ont été tentées et ont échoué.

Est demandée "une relecture des programmes

Serge CHABROL

STAPS / EPS

Rien n'est gagné

Au moment où cet article est écrit personne ne connaît l'issue des formidables batailles des STAPS. Sur le CAPEPS l'horizon s'obscurcit au travers des décisions du Ministre de l'économie et de la discrétion du nouveau ministre de l'éducation nationale. Il semble bien que rue de Grenelle aussi on ait intégré totalement les exigences de Bercy. Pour faire court ... on irait vers un plan pluriannuel de recrutement, planifiant une régression persistante des recrutements. C'est ce qu'on appelle de la pédagogie en politique. Un jour on laisse espérer, le lendemain on désespère. L'action du 25 Mai posera avec force le problème des recrutements. Elle devra aussi mettre en évidence que l'amélioration du fonctionnement de l'école, l'éradication de l'échec scolaire ne font pas partie du programme gouvernemental. Pour ne prendre que ces exemples, l'accueil des handicapés, le traitement du grand échec scolaire devront se réaliser avec moins de personnels et moins de crédits.

S'agissant des STAPS, c'est l'absence totale de proposition ministérielle sur l'amélioration de l'encadrement pédagogique et scientifique, c'est l'absence totale de transparence et de repères sur la réforme LMD appliquée à ce secteur.

Sur le projet de décret relatif à l'article 43 de la loi sur le sport, déterminant pour l'emploi des diplômés STAPS dans les métiers du sport, les manœuvres priment sur le bon sens et l'esprit de responsabilité. Des propositions positives faites par l'éducation nationale à la demande des diverses composantes en lutte, risquent d'être abandonnées par ce même ministère, voire contestées lors de l'arbitrage interministériel. L'exigence de voir apparaître dans le décret la notion " d'inscription de droit " des diplômés STAPS sur la liste arrêtée par le MJS n'est pas du tout acquise. On nous objecte des arguments juridiques complètement déconnectés de l'histoire politique récente et de l'expérience que nous en avons.



Les décisions ultimes vont se prendre au moment où le mouvement revendicatif étudiant s'essouffle pour cause de " partiels " et d'épreuves orales d'admission au CAPEPS. Les déclarations publiques de la conférence des directeurs d'UFR STAPS se félicitant des dernières propositions du MJS (qui écartent les amendements du MEN) n'aident pas ceux qui dans ce ministère sont persuadés du bien fondé des revendications étudiantes ainsi que ceux qui ont mené la bataille de cette année.

Tout cela peut conduire à beaucoup d'amertume et de désespoir, c'est la colère que l'on attise.

Alain BECKER

Evaluation en LP

Des retards inadmissibles

De nouvelles épreuves d'évaluation pour les CAP, BEP et Bac Pro. devraient être mises en place en 2004/2005, suite aux nouveaux programmes.

Depuis plus d'un an, le SNEP national intervient régulièrement auprès de l'administration pour qu'une procédure d'élaboration concertée des axes, formes et contenus d'évaluation soit mise en place, associant l'ensemble des collègues concernés.

L'inspection générale, tardivement mandatée par le ministère, a réuni un groupe de collègues dans la plupart des académies et proposé, mi mars, à la DESCO (direction des enseignements scolaires) un projet d'arrêté. Début avril elle a convoqué des collègues pour travailler sur des épreuves et des fiches pour les CAP et BEP.



Malgré nos demandes répétées auprès du ministère, nous n'avons toujours pas eu communication du moindre projet de texte ! [Même si l'IG nous a donné les grandes lignes de ses propositions (cf. bul 711)]

Etait prévu l'examen du texte de l'arrêté au CSE de mai 2004 pour publication en juin, ce qui était déjà tard. Nous venons d'apprendre le report au CSE de fin juin ! De plus, ce texte d'arrêté ne contiendrait pas le contenu précis et la forme des épreuves d'évaluation, qui seraient dans la circulaire d'application. Ceci veut dire publication des textes, au mieux, au BO d'Août ! Les collègues de la voie professionnelle prépareront donc la rentrée dans les plus mauvaises conditions ! Comment prévoir le choix des activités proposées aux élèves, l'organisation de l'année scolaire, la réservation d'installations, etc. ?

Mais, de plus, les équipes sont mises en situation d'appliquer des textes non présentés à l'avance à leur avis, de mettre en place des épreuves sans expérimentation large préalable. On est, pour les LP, dans une situation encore pire que pour les Lycées généraux et techno. les années passées.

Le SNEP se battra contre une application stricte et sans débat ; 2004/2005 doit être considérée comme une année de mise en place expérimentale des nouvelles épreuves aux examens. Les enseignants d'EPS de la voie professionnelle doivent pouvoir donner leur avis et une procédure démocratique doit être mise en place pour permettre la modification éventuelle des textes et épreuves d'examens en fonction des propositions de la profession et des résultats de l'expérimentation

Nous appelons les collègues concernés à nous donner leur avis sur cette proposition.

Serge CHABROL

réalisé par :
 N. CLOAREC,
 D. DELIGNY,
 S. DUQUESNE,
 C. VERNIER,
 P. YSBAERT

MENACE SUR L'ASSURANCE MALADIE

Culpabiliser, responsabiliser les assurés qui d'après le premier ministre " useraient et abuseraient du système de sécurité sociale " (surconsommation de médicaments, visites chez le médecin excessives, trop d'arrêts de maladie, fraudes carte vitale, déficit qui se creuse de 23000 euros par minute...) et qui seraient responsables du " trou abyssal " de la Sécu, tel est le " leitmotiv " du gouvernement. Comme pour les retraites, le gouvernement prétend réformer l'assurance maladie pour sauver la Sécu !

P.Douste-Blazy dit vouloir " préserver une assurance maladie solidaire ", mais à cette date, il n'a toujours pas dévoilé le contenu réel de sa réforme. Il n'a parlé que d'une " réforme sur la gouvernance ", en agissant sur l'organisation du système de soins et sur la prévention (actuel-

nale de Solidarité pour l'Autonomie) qui fait sortir les soins des personnes âgées dépendantes du champ d'assurance maladie (qui sera financé par une journée de travail gratuit) en est un exemple. Il veut casser le système de sécurité sociale solidaire mis en place en 1945 par le conseil national de la résistance basé sur 3 grands principes :

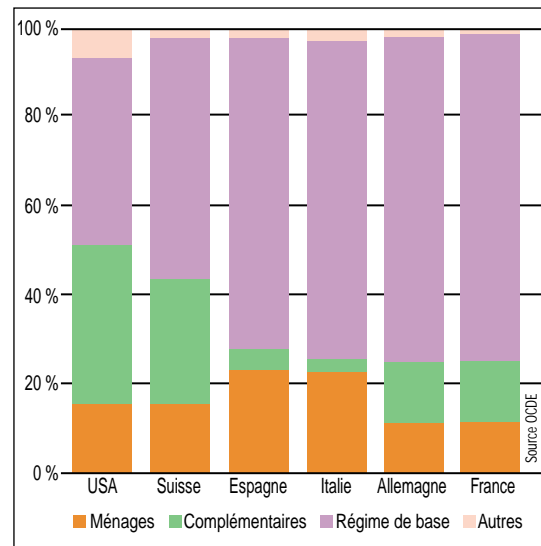
- Egalité
- Solidarité
- Démocratie

Les syndicats attendaient du 7 Mai, une véritable négociation. Elle n'a pas eu lieu et s'est transformée en " semblant de concertation " avec distribution de questions sur fiches sur les 3 grands axes proposés (réforme en profondeur du système de soins, constat du haut conseil, orientation sur la gouvernance) pour lesquelles ils doivent répondre... Mais le débat n'a pas eu lieu.

Le gouvernement veut aller vite, mais après les européennes, et présenter son projet le 10 Juin au conseil d'état et le 16 au conseil des ministres, pour un vote pendant les vacances (comme pour les retraites !).

Il faut donc se mobiliser dès maintenant pour que de réelles négociations aient lieu. La FSU s'adresse de nouveau au gouvernement pour être partie prenante.

La prise en charge dans le monde



L'assurance maladie en chiffres

Régime général	40 millions d'individus
Régimes spéciaux	5 millions d'individus
CMU	4,1 millions d'individus

lement 2,3% de l'ensemble des dépenses), en proposant un dossier médical partagé avec coordination des soins et en développant des réseaux de santé " .

Il s'est bien gardé de parler du problème de financement mais personne n'est dupe des intentions du gouvernement. Il se contente, pour le moment (pré-électoral !) d'écouter les propositions de ses interlocuteurs et attend celles du parlement ! Mais, JP Raffarin, a déjà indiqué, que pour " responsabiliser " les assurés, il fallait faire payer une franchise sur chaque feuille de maladie !

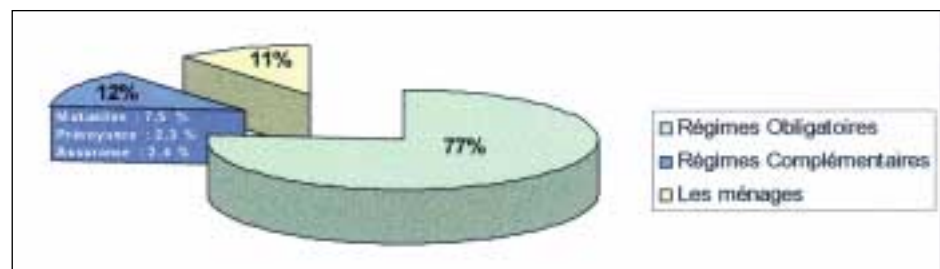
Le gouvernement prépare et conditionne les citoyens à supporter la réduction de l'assurance maladie obligatoire et le transfert des dépenses de santé vers les assurés et les complémentaires.

La création d'une caisse spéciale (Caisse Natio-

La FSU multiplie ses contacts avec les organisations syndicales (rencontres avec la CGT, l'UNSA, le G10), les associations, les mutuelles. Elle a participé aux Etats Généraux d'ATTAC le 24 Avril sur l'assurance maladie.

Le SNEP, avec la FSU appelle à participer aux collectifs locaux de défense de l'assurance maladie, aux actions unitaires qui se mettent en place dans les villes, les communes, les quartiers. Elle souscrit à l'initiative proposée par la CGT d'une journée de mobilisation début juin et contribuera à son succès. D'ores et déjà, l'UNSA et le G10 se sont engagés.

Trois acteurs assurent la prise en charge des dépenses de santé



S'OPPOSER À LA RÉFORME LIBÉRALE DU GOUVERNEMENT

" Devant la très profonde dégradation des équilibres financiers du régime général, devant la détérioration de la confiance dans les structures de 1945, la nécessité d'une réforme d'ampleur s'impose, qui permette de colmater la voie d'eau "...

Georges Pompidou – 1965

Ainsi, il y a bien 40 ans que toutes les propositions politiques s'inscrivent dans le même registre : Réformer la sécu ! L'éternel prétexte : " combler le trou, abyssal..."

Mais...

Pour casser les logiques solidaires et satisfaire les convoitises des milieux financiers (les 3500 milliards dans le monde consacrés actuellement à la santé participent à l'ouverture de ce qui était " notre contrat social " au marché).

Depuis 1994 (date de création de l'OMC et définition des AGCS) les pressions économiques mondiales s'accroissent et on assiste un peu partout à la mise en place de mesures visant, au delà de la diminution des coûts des soins, à la privatisation croissante du secteur santé. Alors...

Oui !

L'assurance maladie a besoin d'être réformée car des dysfonctionnements existent et ceux-ci, sous l'effet des politiques menées depuis des décennies, ne font que s'amplifier. Les réformes à entreprendre doivent avoir pour objectifs de :

Parvenir à une égalité dans la prise en charge de la demande de soins : nous sommes très loin du " tout gratuit ". La prise en charge atteint 93% pour les dépenses en hôpital public, mais elle n'est plus que de 70% pour les consultations de médecins, 64% pour la pharmacie et tombe à 34% pour les soins dentaires. Les augmentations régulières du ticket modérateur (censé " modérer " la consommation donc limiter la demande) ont accentué les inégalités en modérant surtout la consommation des plus modestes. Le coût du forfait hospitalier (créé en 1983 par Bérégovoy pour les frais hôteliers de l'hospitalisation) a été multiplié par 5 en 20 ans dissuadant les plus démunis des séjours prolongés même pour des pathologies lourdes . La création en 1999 de la CMU, pour soi-disant " permettre l'accès aux soins des plus défavorisés ", a surtout introduit pour une catégorie de personnes le " panier de soins " qui définit de façon restrictive les prestations remboursées et ouvre la porte aux assurances complémentaires (le cheval de troie des projets à venir). Malgré tout, 8% de la popu-

lation ne peut toujours pas bénéficier d'une complémentaire et renonce donc à certains soins pour des raisons financières. Le niveau de couverture est donc très variable et toute baisse de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire est source d'inégalités : inégalités dans le financement, inégalités dans l'accès aux soins. Un volet de la réforme doit donc être consacré à une véritable remise à plat de ce dossier pour que tout le monde puisse avoir la meilleure couverture possible.



Mieux organiser le système de santé et renforcer le secteur public :

Répartition plus équilibrée des médecins sur le territoire (actuellement le nombre de médecins/habitant varie de 1 à 4 pour les spécialistes et de 1 à 2 pour les généralistes entre le département le moins bien doté et le département le mieux doté), coordination entre les différents acteurs de soins et notamment entre soins de ville et soins hospitaliers, ...Une partie des réformes à entreprendre doit donc avoir, en plus des soins, un objectif d'amélioration de la qualité de vie et d'autonomie des patients : mise en place de réseaux de santé reliant hôpitaux publics et médecine de ville, réalisation de dossiers de suivi médical... Toutes les mesures de rationnement comptables qui ont été prises n'ont eu pour effet que d'affaiblir le service public de santé (fermetures de lits dans les hôpitaux, numéros clausus pour les recrutements , dispa-

rition progressive de certaines spécialités médicales...). Les Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) censées organiser l'offre de santé depuis 1996 ne font qu'impulser une forte politique de rationalisation finançant au passage le fonctionnement du secteur privé sur le budget de la sécu. Une réforme de l'hôpital public, pivot de notre système de santé, est nécessaire, des moyens nouveaux doivent lui être accordés (arrêt des fermetures de lits, développement des urgences, plan emploi/formation...). Le plan

" hôpital 2007 " avec le financement des structures en fonction de leur activité (objectif de rentabilité) et une précarisation accrue des personnels (modification de statuts) ne s'inscrit pas dans cette perspective de progrès.

Changer de cap :

La France consacre moins de 3% de ses dépenses de santé à la prévention, parent pauvre de notre système de santé. Focaliser sur le curatif plutôt que sur le préventif a des conséquences pour la santé et un coût financier pour la sécu. Il y a donc urgence, en lien avec l'action résolue pour l'emploi et des conditions de vie satisfaisantes, à construire une véritable politique de santé qui privilégie la prévention et la promotion de la santé. L'enjeu n'est pas de faire des économies mais de réduire les inégalités sociales face à la maladie et à la mort : la France est parmi les pays européens, celui dans lequel

les écarts de durée de vie entre catégories sociales sont les plus importants. Inégalités dans les conditions de vie et de travail, inégalités dans l'accès aux soins... Les enfants sont bien sûr touchés par les conséquences sociales des diktats économiques : une étude récente montre que l'obésité est dix fois plus importante chez les enfants d'ouvriers que chez les enfants de cadres... changer de cap c'est : agir pour la prévention au travail (aujourd'hui la médecine de prévention est quasi inexistante), améliorer les conditions de travail, développer la médecine scolaire, la protection maternelle et infantile... Bref, une véritable prise

en compte des besoins sanitaires et sociaux en s'intéressant à la personne et à ses droits et pas seulement à la maladie.

Remettre un pilote dans l'avion ! Dans l'idée de ses créateurs, l'assurance maladie devait être gérée par les représentants des assurés sociaux, parce qu'ils en étaient les bénéficiaires et les financeurs. Ces représentants élus devaient négocier des accords (on parle de convention) avec les professionnels du soin. Aujourd'hui, la gestion est en crise : Les assurés sociaux ont été privés de la possibilité d'élire leurs représentants dans les conseils et donc d'intervenir sur les

choix de gestion de la Sécurité sociale. Les conseils ont été vidés de leurs prérogatives. L'État s'est substitué aux administrateurs pour imposer ses vues : projet de loi de financement



de la sécurité sociale chaque automne (PLFSS), objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) voté par le parlement et qui donne des indications sur les évolutions à donner à l'offre. Remettre un pilote dans l'avion c'est rendre aux salariés la maîtrise de la sécurité sociale, redonner de l'efficacité, de la cohérence, à la gestion du système de santé et de Sécurité sociale. Démocratiser (redonner du sens aux élections), clarifier les responsabilités de la Sécurité sociale et de l'État, et associer les différents acteurs sont des objectifs à atteindre pour faire de notre protection sociale un outil performant au service de tous.

Oui !
L'assurance maladie a besoin d'être réformée car il est normal que le progrès médical, l'augmentation de l'offre de soins, l'allongement de la durée de vie continuent à augmenter les dépenses. Il faut donc travailler sur les financements et notamment sur les recettes. Il faut en finir avec les exonérations de cotisations patronales et la non compensation de leurs dettes. Ces mesures (une grande partie du déficit structurel de la sécu) qui devaient favoriser l'emploi et la consommation se sont révélées inefficaces : envol du chômage, gel des salaires ce

qui contribue largement au déficit actuel... Mais il faut aussi développer une autre politique de santé publique solidaire qui garantisse à chacun l'accès à des soins de qualité. A contrario des assurances privées, dans la Sécurité sociale, chacun paie en fonction de son revenu sans tenir compte du risque qu'il représente. Ainsi, non seulement tout le monde peut être couvert, mais tout le monde est couvert de la même façon. C'est une différence fondamentale avec les assureurs privés et même avec la plupart des mutuelles. Le financement de notre système de santé doit donc rester basé sur le revenu et non sur le risque ou la couverture envisagée.

LE DÉFICIT DE LA SÉCU : UNE ABYSSALE ESCROQUERIE !

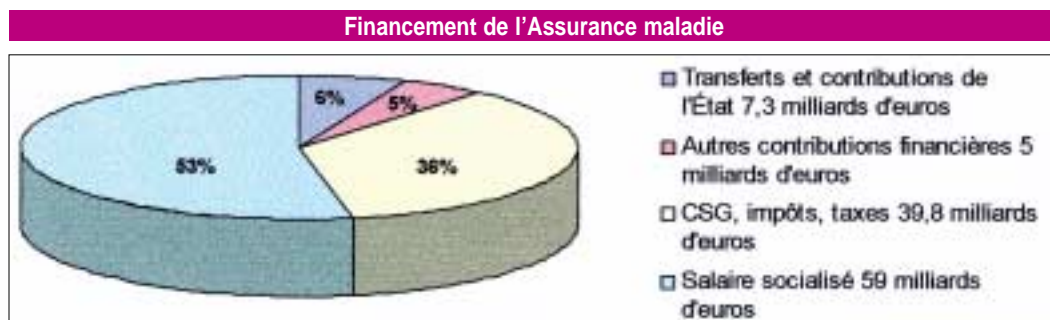
Un déficit à relativiser

Le gouvernement et le patronat ont une responsabilité non négligeable dans le déficit * :

- Montant des exonérations de cotisations patronales non compensées par l'Etat : 2,1 milliards d'euros (dont 1 milliard d'euro pour l'assurance maladie).
- Dettes patronales : le total s'élevait à 13,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (le coût direct pour le régime général est de 1,4 milliards).
- 7,8 milliards non reversés à la sécu sur les taxes sur le tabac
- 2,7 milliards non reversés à la sécu sur les taxes de l'alcool

- 3 milliards non reversés à la sécu en provenance des taxes sur l'automobile
- 1,2 milliard non reversé à la sécu de la taxe sur les industries polluantes destinées à indemniser une partie des maladies professionnelles
- 2 milliards de TVA que la sécu paie au travers

- des facturations hospitalières et que les hôpitaux ne récupèrent pas
- 2,1 milliards de retard de paiement à la sécu pour les contrats aidés
- 1,8 milliard détournés depuis 1998 pour financer les 35 heures et qui vont maintenant



directement dans les poches de l'Etat

- 0,4 milliard de la prévoyance d'entreprise

A cette vingtaine de milliards (excusez du peu), il convient de faire remarquer que :

- 100 000 chômeurs en moins c'est 1,5 milliard à 2 milliards d'euros en plus !
- Une augmentation de salaire de 1% rapporterait 3 milliards d'euros en plus.
- Les employeurs se déchargent de leurs responsabilités en déclarant de moins en moins les accidents du travail et les maladies professionnelles, ce qui correspond à un manque à gagner de 15 milliards d'euros pour la Sécurité sociale (selon des sources syndicales).

Ces chiffres sont à opposer le plus largement possible au matraquage médiatique sur le gouffre de la sécu afin d'éclairer nos concitoyens sur les véritables enjeux d'une réforme de la sécu. Ainsi le système n'est absolument pas en péril si l'Etat et le patronat nous restituent ce qu'ils doivent. Sans oublier qu'en 20 ans les taux de cotisations des salariés ont augmenté de 8,2% alors que ceux des employeurs que de 1,8% !

* Les chiffres sont issus du rapport des comptes de la sécu pour 2003.



DE VÉRITABLES ALTERNATIVES

POUR LA SANTÉ DE TOUS :

renforcer les solidarités

Oui, la sécu a besoin d'être réformée, mais ce n'est pas d'abord pour trouver de nouveaux financements.

- Il s'agit d'abord de mettre fin aux inégalités d'accès de soins

La FSU se prononce pour une meilleure couverture de santé obligatoire pour tous et pour la gratuité des meilleurs soins disponibles.

- Il s'agit aussi de passer d'un système essentiellement fondé sur le curatif à une véritable politique de santé publique.

Cela suppose de développer une politique de prévention à tous les niveaux, en s'appuyant sur une véritable politique d'éducation à la santé, mais aussi en mettant en œuvre des politiques publiques qui intègrent certains impératifs de santé publique (logement, environnement, conditions de travail)

- Il s'agit aussi de mettre fin aux inégalités territoriales en réorganisant le système de soins.

fonction de leur apport théorique réel comparé aux médicaments existants

- Il s'agit de savoir qui décide aujourd'hui

Cela oblige de s'interroger sur les principes de la démocratie sociale qui impose de redonner aux assurés sociaux, donc aux représentants des salariés dans les caisses, une certaine légitimité sociale.

Il faut, non seulement réinstaurer des élections à la sécurité sociale mais mettre en place une nouvelle démocratie participative qui permette à tous les acteurs du système, mutuelles, associations de malade de s'exprimer.

- Il s'agit aussi face aux dépenses de santé qui augmentent, ce qui est incontournable, de trouver d'autres financements

Cela suppose en premier lieu de promouvoir une véritable politique de croissance favorable à l'emploi et aux salaires, ce qui permettra d'accroître les recettes.



Cela nécessite de favoriser la coordination de différents intervenants, de développer de véritables réseaux de santé qui s'appuient sur une réelle complémentarité entre la médecine hospitalière et ambulatoire.

Cela impose de redonner de l'efficacité à l'hôpital public en terme de qualité de soins et de proximité. Cette politique doit intégrer la recherche et le développement de l'emploi et de la formation des personnels.

- Il s'agit aussi de s'opposer au lobbying des industries pharmaceutiques

Cela suppose de mettre en place une nouvelle politique du médicament. C'est à la puissance publique de fixer les prix des nouveaux médicaments et d'autoriser leur mise sur le marché en

Cela nécessite de revenir sur les politiques d'exonération de cotisations patronales qui n'ont pas prouvé leur utilité et ont pesé sur la politique salariale.

Cela implique de trouver d'autres financements

- élargir l'assiette de la cotisation employeur à la totalité de la richesse produite et non seulement à la masse salariale
- faire participer les revenus financiers des entreprises et ceux du patrimoine, au financement.

Le débat n'a pas encore eu lieu, c'est à partir de ces quelques pistes qu'il doit être entrepris pour que se mette en place une véritable politique de santé solidaire.

MANIFESTER, MANIFESTEZ, MANIFESTONS

Le nouveau Ministre de l'Education Nationale a choisi le mutisme face aux exigences diverses qui s'expriment dans la profession. En fait, c'est plutôt "silence on tourne" car dans le même temps la politique qu'on connaissait sous son prédécesseur se poursuit certes, dans la discrétion, mais surtout dans l'opiniâtreté. En fait, le scénario se poursuit.

Chacun partage bien sûr la conviction que pour arrêter cela et le reste, il faudrait quelque chose d'extraordinaire, du jamais vu, du nouveau. Nous n'avons pas pu nous opposer aux attaques sur les retraites et pourtant en terme d'action, nous avons fait des choses fantastiques rapportées à l'histoire sociale en France.

La frustration syndicale est évidente, nous tournons en rond un peu désespérés, cherchant parfois avec facilité à expliquer nos propres difficultés par l'insuffisance de nos autres partenaires. Sans nier qu'il puisse y avoir une part de vérité dans cette analyse, c'est un peu court. En fait nous sommes dans un contexte difficile, peut-être jamais rencontré. Beaucoup de repères ont disparu, il nous faut réinventer du social, du collectif dans une société déstabilisée par l'ultra libéralisme, déçue en partie par le politique.

Dans ce contexte, le 12 mars dernier a été une réussite, une espérance en quelque sorte. Pourtant le cadre était hyper traditionnel, une grève de 24 heures, des manifestations. Banal quoi. Nous avons choisi, parce qu'on ne peut rester sans rien faire, face "aux autres", de poursuivre le 12 mars par le 25 mai. Le dispositif est lui aussi classique.

Ne sous-estimons pas aujourd'hui son intérêt, sa potentialité revendicative, sa pertinence politique.

Sachons retrouver le goût de manifester ensemble, de crier nos refus, de chanter nos espérances, remettons du populaire mais aussi du festif et de la gravité dans nos cortèges.

Si nous savons le faire massivement, nous y trouverons certainement les idées, les moyens pour prolonger et avancer "tous ensemble"

ALAIN BECKER

Conférence européenne " Femmes et sport "

Paris, 23, 24 et 25 avril 2004

Les femmes sont-elles naturellement moins "sportives" que les hommes ? Sont-elles moins aptes que les hommes à assurer des fonctions de responsabilité dans les instances sportives ?

Non ! C'est la réponse unanime des 275 délégué(e)s de 33 pays réunis à Paris fin avril, pour la 6e Conférence Européenne sur le thème " Femmes, Sport et Démocratie ".

Et pourtant, malgré des progrès incontestables, il reste encore beaucoup à faire pour tendre vers une réelle égalité, tant au niveau des pratiques physiques et sportives que pour l'accès aux postes de responsabilité au sein des instances dirigeantes du mouvement sportif.

Toutes les enquêtes montrent que l'écart dans "l'accès au sport" (au sens le plus large du terme) demeure important entre femmes et hommes, filles et garçons, quel que soit le type de pratique. De plus, les différences sont d'autant plus importantes que le milieu social est défavorisé, que les revenus des familles sont faibles, qu'il y a un problème d'intégration.

Sur le plan des responsabilités sportives, si au niveau local (associations, clubs, services municipaux) voire départemental, on constate une présence en hausse des femmes comme présidentes, responsables administratives, managers, entraîneuses, on ne peut que constater par contre que plus on s'élève dans le niveau de responsabilité, moins on trouve de femmes.

Vouloir remédier à ce problème, c'est d'abord en préciser les contours, en analyser les déterminants sociaux, culturels, historiques, puis envisager les pistes d'action les plus porteuses de progrès. Ce sont des travaux de ce type qui ont fait l'objet de présentations et de débats au cours des 3 jours de la Conférence. Du ministre des Sports, souhaitant "instaurer un principe de proportionnalité entre le nombre de femmes licenciées dans les fédérations et le nombre de

sièges dont elles disposent aux comités directeurs de ces mêmes fédérations" à l'horizon 2008, aux animatrices allemandes (Land de Hesse) d'une association travaillant à l'aide à

l'intégration, par la pratique sportive, de femmes immigrées, aux architectes réfléchissant à une conception des équipements sportifs et de leur environnement répondant mieux aux demandes des femmes, chacun a apporté sa contribution et ses propositions pour cette nécessaire évolution.

Même si c'est la diversité des participants et des contributions qui a fait la richesse de



cet événement, une idée force est semblée-t-il partagée, par tous : la nécessité du volontarisme pour progresser - "l'évolution de la société n'est jamais naturelle" - a affirmé Lydia La Rivière, présidente du lobby européen des femmes.

Il faut noter que cette Conférence marquait la fin de la présidence Française du réseau Européen Femmes et Sport (Chantal Amade-Escot). L'Autriche a pris le relais pour deux ans.

On peut retrouver le réseau français " Femmes et Sport " sur <http://www.ews-online.com/fr/>, et les présentations de la Conférence sur <http://www.ews-online.org> (rubrique " conférences ". L'intervention du SNEP dans l'atelier sur " les politiques européennes de l'éducation physique " se trouve sur le site www.snepfsu.net/péda/actualités/dans_les_colloques. Le rôle déterminant de l'EPS et du sport scolaire dans l'accès de tous aux pratiques corporelles, sportives et artistiques, et en aval dans la démocratisation de l'accès des adultes et des femmes en particulier à ces mêmes pratiques sous toutes leurs formes, a été rappelé ; question de choix politiques, enjeu de services publics d'éducation donnant toute sa place à la formation corporelle et sportive.

Michel FOUQUET

Coup de gueule d'un TZR en colère !!!

Cela fait 4 ans que nous sommes TZR en banlieue parisienne. C'est un choix qu'on nous a imposé. Notre objectif était de rentrer le plus rapidement possible dans notre académie d'origine. Cela s'avère, aujourd'hui, tout bonnement impossible !!! Nous sommes nés là bas, nous y avons nos familles, nos amis, ma mère est gravement malade et ma présence auprès d'elle est absolument nécessaire.

Il y en a marre de se faire passer devant par des faux PACS et des faux rapprochements de conjoints qui ne font qu'augmenter les barèmes de façon exagérée !

Marre que nous subissions les nouvelles mesures, circulaires et autres " lois " que nous pondent successivement tous les ministres qui se succèdent... Avec la nouvelle circulaire ministérielle (pour le mouvement 2004), le contrat initial (20 points par année en tant que TZR et majoration forfaitaire de 20 points au bout de 5 ans) est rompu. Aucun recours...

On ne nous laisse même plus la possibilité de formuler le choix entre remplacement à l'année ou de courte et moyenne durée. Tout se fait au bon vouloir des recteurs et autres personnes

qui nous gèrent. L'an dernier, mon conjoint a été affecté à l'année à une heure de route (aller) de chez nous... Mais ce n'est pas un problème... Nous sommes contraints de rester TZR, pour ne pas perdre 8 ans d'ancienneté cumulée.

Marre de ne pas savoir ce que va être ma vie l'an prochain. (4 ans et 12 établissements à mon actif...). C'est trop !

Avec un enfant et les galères concernant les modes de garde (en tant qu'enseignants, nous ne sommes pas prioritaires en crèches et nous n'avons pas de famille ici), pratique quand on est prof d'EPS et que la nounou ne garde pas le mercredi...

Comment voulez vous que l'on garde espoir et envie d'enseigner dans ces conditions ? Il y a pire, certes, mais on pourrait très facilement faire beaucoup mieux. Des enseignants plus sereins et moins aigris, c'est quand même pour les élèves le gage d'un meilleur enseignement, d'un mieux être dans une école qui ne colle pas toujours à leurs besoins. Je n'en suis qu'à 1/8ème de ma vie professionnelle et il est bien triste que mes illusions sur ce métier soient si vite retombées... **M.P. (78)**

RECALE AU CAPEPS RESERVE POUR 0,5 POINTS

On se moque de nous !!!

Je suis stupéfait des déclarations de notre nouveau ministre de l'éducation, F. Fillon. Il y a plusieurs semaines, ce dernier déclarait à la télévision que le problème des enseignants et des postes aurait une réponse dans "les jours qui viennent".

Depuis il n'a donné aucune réponse.

Nous sommes plusieurs milliers à faire les frais des suppressions de postes (CAPEPS réservé, interne, externe). Nous avons raté le concours de peu et pourtant nous avons de meilleurs résultats que l'année dernière !!!

C'est une belle chose "l'égalité".

La suppression de postes est violente, injustifiée, F.Fillon sur RTL info, déclare qu'il y a une augmentation de 2,7 % du budget de l'éducation nationale.

Il n'y a donc pas d'économie, mais des suppressions de postes, il n'y a aucune logique. Il y a de nombreux départs en retraite, et celui-ci nous parle d'une infime diminution du nombre d'élèves. Aucun dialogue n'a été ouvert, d'après lui les syndicats ont tort de protéger nos emplois.

De plus les médias ne semblent pas émettre

d'avis critique sur cette situation, le ministre ne parle pas clairement des chiffres, -60 % de réductions à certains concours, c'est pourtant énorme.

Les recalés aux concours doivent de réveiller, et réclamer une hausse du nombre de postes, à la hauteur des besoins, les titulaires doivent se mobiliser; la solidarité doit exister au moins de notre côté, au mois de juin il sera trop tard, si on ne se fait pas entendre, ce sera la porte ouverte à toutes les dérives.

Rendez-vous le 25 mai pour la manif

Julien CZECHOWSKI

MIEUX CONNAÎTRE TOUS LES PRATIQUANTS

L'UNSS va proposer au AS, via l'accès au serveur intranet, un outil afin de mieux connaître la réalité de toutes les formes de pratique, de mieux connaître l'ensemble des pratiquants dans chaque activité.

Cet outil renseigné par chaque AS permettra un suivi décentralisé, il sera également accessible au coordonnateur de district, au DD et DR UNSS (deux axes d'entrée sont proposés : par l'AS, par l'activité).

Ces éléments pourraient servir de point d'analyse au cours des réunions bilan de fin d'année.

L'UNSS doit faire connaître cet outil à renseigner rapidement. **Jacotte SELS**

Hommage à Patrick Berhault

Patrick Berhault nous a quitté sur les Dômes des Mishabel en Suisse un après midi du mois d'avril.

Grimpeur exceptionnel, grand alpiniste et himalayiste Patrick, 45 ans, était guide de haute montagne et professeur de sport à l'Ecole Nationale de Ski et d'Alpinisme. Accompagné de Philippe Magnin également professeur à l'Ensa, il tentait de réaliser un magnifique exploit consistant à relier et graver les 82 sommets de plus de 4000 m de l'arc alpin sans utilisation d'aucun moyen de transport mécanique. La conception et la réalisation d'un tel voyage sont la preuve que dans les Alpes, on peut encore vivre de grandes et belles aventures engagées. Admiré et respecté pour ses qualités sportives hors du commun, Patrick laissera surtout le souvenir d'un homme très simple qui aura passé sa vie à courir les montagnes et faire partager cette passion à ses amis, ses stagiaires et ses collègues. Il quitte ce monde comme il aura vécu, très simplement mais avec brio.

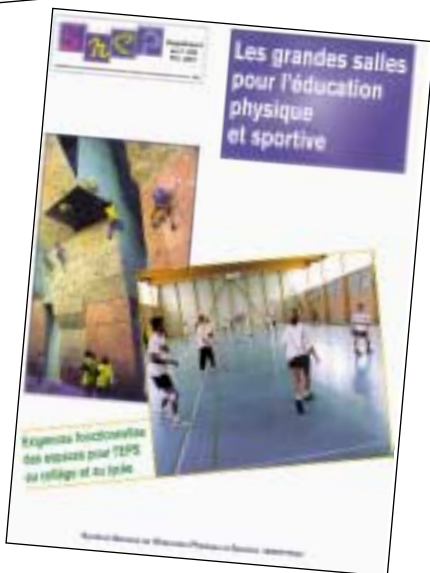
Gérard DECORPS
professeur-guide à l'ENSA

CRIMINALISATION DU MOUVEMENT SOCIAL : c'est parti !

Nous avons souligné dans le numéro précédent tous les dangers des nouvelles lois Perben. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour que cela se vérifie. Charles Hoareau, animateur des collectifs CGT des privés d'emploi a été convoqué pour un prélèvement biologique en vue de son inscription au fichier national des empreintes génétiques ! Donc, il est considéré comme un criminel potentiel, d'ordre sexuel de surcroît, parce qu'il a été condamné suite à des manifestations de chômeurs. Il peut compter sur notre solidarité.



Pour qu'enfin, savoir et pouvoir nager soient possibles !
Après « Les grandes salles pour l'EPS » qui a obtenu un vif succès, le SNEP publie « Les piscines pour l'EPS » qui explicite nos exigences fonctionnelles pour enseigner la natation. Un outil précieux pour rencontrer et convaincre décideurs, concepteurs, techniciens, gestionnaires et utilisateurs.



Bon de commande

A renvoyer au SNEP 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

Renseignements :

Tél. 01 44 62 82 25 • fax 01 44 62 88 35 • trésorerie@snepfsu.net

exemplaire(s)

Les piscines pour l'EPS

X 14 € (+ 2 € de port)

exemplaire(s)

Les grandes salles pour l'éducation physique et sportive

X 14 € (+ 2 € de port)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Règlement par CB à l'ordre du SNEP (CCP Paris 1075520 Z)
ou par bon de commande administratif

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

FAUX PACS :

et les valeurs éducatives dans tout cela ?

Nombreux sont les collègues qui s'adressent à nous, en cette période de mutations, pour dénoncer " la multiplication des faux PACS ", réalisés à seule fin de mutation ou de première affectation plus favorable.

Les choix ministériels aboutissent en effet à une situation très contestable qui pénalise deux catégories de collègues : ceux qui vivent réellement avec une autre personne et sont mariés ou ont contracté un PACS et ceux qui, vivant seuls, refusent de rentrer dans le jeu du faux PACS.

Le SNEP n'a nullement la possibilité de démêler le faux du vrai et n'a pas pour orientation de rentrer dans une politique de dénonciation de faux PACS ! C'est à l'administration de prendre ses responsabilités, d'autant qu'elle est tout à fait consciente de la situation ; mais il n'est pas certain qu'elle le souhaite, tant diviser pour mieux régner peut l'intéresser à seule fin de pourrir la situation pour imposer le recrutement régional

Notons que comme elle non plus n'a pas les moyens de démêler le faux du vrai, elle ne

pourrait guère que traiter du PACS pour les mutations comme pour les impôts où il faut trois ans de contrat pour bénéficier des mêmes règles que les couples mariés. Mais auquel cas les collègues véritablement pacés seraient, eux, également pénalisés, ce qui ne serait pas juste.

C'est donc bien là une situation extrêmement complexe à traiter.

Il faut bien constater que les choix de l'administration aboutissent, de la part de collègues, à des démarches contraires aux valeurs que des éducateurs doivent prôner.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES : du nouveau !

Un décret publié le 24 juin 2003 a modifié profondément les procédures administratives. À noter, pour les conséquences que nos adhérents et les enseignants ont à en tirer, que la voie d'appel pour les recours est supprimée. Si l'on excepte le "disciplinaire", l'entrée et la sortie du service et les contentieux où la demande indemnitaire dépasse les 8 000 €, pour tous les autres recours, seul le pourvoi en cassation devant le Conseil d'État est admis.

Cela concerne les procédures en cours pour les jugements prononcés par les Tribunaux Administratifs après le 1er septembre 2003.

Le contrôle, suite à un jugement de première instance (Tribunal Administratif) est donc limité désormais à la règle de droit c'est-à-dire aux vices de forme.

La conséquence à en tirer est que ce dispositif peut faire naître des jurisprudences beaucoup plus radicales en ce qu'il n'est plus possible de tenter de les faire réformer en appel.

Si l'on constate qu'un nombre croissant de collègues font des recours à partir de modèles trouvés sur internet (référés notamment) ce qui n'est pas à recommander du tout, je crois qu'il faut à nouveau les mettre en garde contre ces recours aventureux.

Fort d'une expérience de plusieurs dizaines d'années, le SNEP qui ne sous-estime pas le recours aux juridictions comme moyen de l'action syndicale, rappelle à cette occasion qu'il est souhaitable de prendre contact avec notre secteur juridique pour être utilement conseillé avant de se lancer dans une procédure. Nous ne pourrions plus désormais rattraper les initiatives intempestives comme ce fut souvent le cas dans le passé quand nous étions saisis après l'échec en première instance.

Sachant les conséquences, au-delà du cas individuel, que peuvent avoir des jurisprudences défavorables pour la corporation (tout ou partie), nous souhaitons que chacun fasse preuve en ce domaine d'un grand esprit de responsabilité.

Ne nous laissons pas entraîner par la dérive sociétale (qui sévit entre autre aux USA) consistant à faire appel au juge à "tort et à travers" !

Marcel BERGE

SALAIRES

D'un côté, on invite les gens à épargner, voir la publicité faite aux nouveaux plans d'épargne-retraite, de l'autre Sarkozy prend certaines mesures pour inciter à la consommation.

On oublie trop vite, que ce qui est déterminant pour relancer la consommation, c'est d'abord une croissance qui s'appuie sur une politique basée sur l'emploi et sur les salaires.

Or, si l'austérité salariale est de mise pour les fonctionnaires au nom de la situation des finances publiques, cela n'a pas empêché le gouvernement de prendre certaines mesures coûteuses en faveur de certains groupes : restaurateurs, médecins...

De même, il est particulièrement indécent que l'on poursuive la baisse des impôts sur le revenu qui ne profite qu'à une minorité et notamment les plus aisés, quand on apprend par la presse les formidables hausses de

salaires que se sont octroyés certains dirigeants d'entreprise ou du CAC 40.

Non décidément, dans quel monde vivons nous et on voudrait nous culpabiliser un peu plus en nous parlant de la priorité donnée à l'emploi.

Emplois et salaires sont indissociables.

Dans notre secteur, les 0,5 % d'augmentation chichement octroyés en début d'année, après un année blanche sont déjà effacées, l'inflation étant repartie de plus belle depuis le début de l'année.

Pour l'instant, le nouveau ministre de la fonction publique ne semble pas être pressé de régler le contentieux salarial repoussant une fois de plus les discussions à l'autonome.

Il est urgent que nous puissions lui rappeler que l'attente n'a que trop duré.

Dominique DELIGNY

BONIFICATIONS POUR ENFANTS

Nous venons d'être destinataires d'une note de service du service des pensions de la Baule concernant les bonifications pour enfant des non titulaires. Si l'enfant est né au cours d'une période validée, la bonification est acquise.

Il est de même indiqué que "compte tenu de l'ancienneté des situations recensées, il n'est plus possible aujourd'hui d'obtenir des justificatifs pour ces périodes".

Cette circulaire permettra de régler favorablement un certain nombre de dossiers. C'est



Pour de nombreuses situations, les périodes de congé de maternité ont été écartées des périodes validées.

La circulaire précise que lorsque la période non validée correspond à la durée du congé de maternité ou lui est supérieure sans excéder 300 jours, la bonification pour enfant est acquise.

Cette période de trois cent jours doit être comprise entre deux périodes validables pour la retraite.

un premier résultat qui doit être mis à l'actif des multiples interventions que le SNEP et la FSU ont pu faire auprès des ministres et des parlementaires.

C'est un point d'appui pour poursuivre nos interventions, car aujourd'hui de nombreuses femmes sont encore pénalisées.

Il s'agit de développer la campagne menée par la FSU, la CGT et l'UNSA et de poursuivre la signature de l'appel en ligne sur le site www.siteunitaire.org.

D. D.

JOUEZ LE JEU POUR LES J.O.



à l'attention de M. Jacques ROGGE,
Président du Comité International Olympique (CIO)

Monsieur le Président,

Quand j'achète des vêtements de sport, je veux être sûr que personne n'a été exploité pour leur fabrication. Aussi, je suis choqué et déçu d'apprendre l'existence de violations massives des droits des ouvriers dans l'industrie des vêtements de sport, et que le CIO n'a pris aucune mesure pour empêcher de tels abus parmi ceux qui fabriquent des produits portant l'emblème olympique.

Dans sa charte, le CIO déclare que l'olympisme se fonde sur "le respect des principes éthiques fondamentaux universels", mais vous n'étendez pas ces principes aux ouvriers de l'industrie du sport. Pourtant, il est responsable des conditions de fabrication des produits portant le logo olympique.

Dans sa charte comme dans les actes, le CIO doit s'assurer que les droits des ouvriers sont respectés, et doit collaborer dans ce but avec des ONG et des syndicats. Merci de me faire savoir ce que vous comptez faire pour cela.

	NOM	PRENOM	ADRESSE	VILLE	SIGNATURE
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Pétition à retourner **avant le 14 juillet 2004** à : De l'éthique sur l'étiquette, 53 Bd de Strasbourg, 75010 Paris

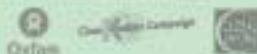
Vos coordonnées complètes sont nécessaires pour valider votre signature à la pétition. Leur utilisation est soumise à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Elles seront réservées à l'usage exclusif du collectif De l'éthique sur l'étiquette. Vous pouvez demander leur rectification ou leur suppression en vous adressant au siège du Collectif. www.ethique-sur-etiquette.org



Le collectif De l'éthique sur l'étiquette cherche à promouvoir le progrès social dans le monde. Il demande aux entreprises de s'assurer de la bonne qualité sociale des produits qu'elles commercialisent, de le promouvoir chez leurs fournisseurs et d'offrir des garanties à leurs clients. Pour atteindre ces objectifs, le Collectif insiste sur l'importance de travailler avec les associations et les syndicats concernés, en France et dans les pays producteurs.

PLAY FAIR
AT THE OLYMPICS

Compagnie internationale d'association par



Orateur par